

N 29

Complément Alimentaire

Article 16

23/11/2009

Comprimé 2000 mg

Déclaration de mise sur le marché en accord au Décret N 2006-352 du 20 mars
2006relatif aux compléments alimentaires

Valorimer,
8, rue Victor Hugo, 29124 Pont L'abbé Cedex

TABLE DES MATIÈRES

1.1 Nom et coordonnées du pétitionnaire.....	3
1.2 Identification du responsable figurant sur l'étiquetage du produit.....	3
1.3 Identification des autres intervenants.....	3
2.1 Présentation du complément alimentaire.....	4
2.1.1 Forme de présentation et conditionnement.....	4
2.1.2 Dose journalière recommandée (DJR) et autres recommandations d'emploi.....	4
2.1.3 Population(s) cible(s), précautions d'emploi éventuelles.....	4
2.1.4 Allégations utilisées.....	4
2.2 Liste des ingrédients.....	5
2.3 Analyse quantitative du complément alimentaire.....	7
2.3.1 Nutriments.....	7
2.3.1 Plantes et préparations de plantes.....	7
2.3.2 Microorganismes.....	8
2.3.3 Arôme.....	8
2.3.4 Additifs technologique.....	8
2.4 Étiquetage.....	9

1/ IDENTIFICATION DES OPERATEURS.

1.1 NOM ET COORDONNEES DU PETITIONNAIRE.

Valorimer
8 rue Victor Hugo
B.P.29106
29124 Pont L'Abbé Cédex

Tel : 02.98.90.30.30
Fax: 02.98.90.01.96
Email : contact@valorimer.fr

1.2 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE FIGURANT SUR L'ETIQUETAGE DU PRODUIT.

Valorimer
8 rue Victor Hugo
B.P.29106
29124 Pont L'Abbé Cédex

1.3 IDENTIFICATION DES AUTRES INTERVENANTS.

MGD Nature
ZA DE LA GARE
BRANDERION 56700
France
tél: 02 97 85 10 15
fax: 02 97 85 54 82

2/ DONNEES RELATIVES AU COMPLEMENT ALIMENTAIRE.

2.1 PRESENTATION DU COMPLEMENT ALIMENTAIRE.

2.1.1 FORME DE PRESENTATION ET CONDITIONNEMENT

Comprimé de 2 grammes en étuis de 3 tubes de 20 comprimés

2.1.2 DOSE JOURNALIERE RECOMMANDEE (DJR) ET AUTRES RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

2 Comprimés par jour.

2.1.3 POPULATION(S) CIBLE(S), PRECAUTIONS D'EMPLOI EVENTUELLES...

Cible : Pas de Cible particulière

Précautions d'emploi : Ce produit ne doit pas remplacer une alimentation équilibrée. Ne pas dépasser la dose quotidienne recommandée. Tenir hors de portée des enfants. Déconseillé aux femmes enceintes et allaitantes. Testé cliniquement.

2.1.4 ALLEGATIONS UTILISEES

« Riche en Vitamine C » 100 % AJR

«Protection des protéines et des lipides des dommages oxydatifs »

« Maintien du métabolisme Energétique »

2.2 LISTE DES INGREDIENTS.

Ingrédients à but nutritionnel ou physiologique	
Nutriments	Vitamine C Chlorure de Chrome
Plantes et extraits de plantes	Nopal
Substances à but nutritionnel ou physiologique	
Micro-organismes	Levure de riz rouge
Arôme	Arôme Fruits rouges Arôme Citron
Autres ingrédients	
Additifs technologiques	Talc Stéarate de Magnésium Advantol
Autres	

2.3 ANALYSE QUANTITATIVE DU COMPLEMENT ALIMENTAIRE.

2.3.1 NUTRIMENTS

Nom de la vitamine ou du minéral	Quantité par DJR (DJR maximale)	% de la teneur maximale autorisée, telle que définie par l'arrêté du 9 mai 2006	% de l'Apport journalier recommandé, tel que défini par l'arrêté du 3 décembre 1993
Vitamine C	60 mg	33 %	100 % AJR
Chlorure de Chrome (Cr / 19,5 %)	11.7 µg	46.8 %	Pas d'AJR

2.3.1 PLANTES ET PRÉPARATIONS DE PLANTES

Nom français	Nom scientifique	Famille botanique	Partie(s) de plante	Type d'extrait	Ratio plante / extrait	Quantité de l'extrait par DJR (DJR maximale)	Éventuelles restrictions réglementaires prévues par les autres États membres ou partie à l'accord sur l'EEE.
Nopal : figuier de Barbarie	<i>Opuntia ficus indica</i>	Cactacea	Poudres de cactus			1900 mg	Libérées en Belgique

2.3.2 MICROORGANISMES

Nom français	Nom scientifique	Quantité par DJR (DJR maximale)	Éventuelles restrictions réglementaires prévues par les autres États membres ou partie à l'accord sur l'EEE.
Levure de Riz Rouge	<i>Monascus purpureus</i>	96 mg	Libérées en Italie : Levito riso rosso – Ibersan – E08 36620-Y

2.3.3 ARÔME

Nom français	Nom scientifique	Quantité par DJR (DJR maximale)	Éventuelles restrictions réglementaires prévues par les autres États membres ou partie à l'accord sur l'EEE.
Fruits rouges Citron		100 mg 100 mg	

2.3.4 ADDITIFS TECHNOLOGIQUE

Nom français	Nom scientifique	Quantité par DJR (DJR maximale)	Éventuelles restrictions réglementaires prévues par les autres États membres ou partie à l'accord sur l'EEE.
Stéarate de Magnésium	E 470	7.2 mg	
Talc	E 553 B	7.2 mg	
Advantol™ 200	Polyols (60%)	1 729.54 mg	

2.4 ÉTIQUETAGE.